

ASA, congés, primes et temps de travail : les personnels ne doivent pas payer la crise sanitaire !

Devant la gravité de la situation, après des mois d'inaction qui auraient pu servir à donner des moyens à la santé publique et à organiser autrement la société pour enrayer la pandémie, Emmanuel Macron a décidé de fermer crèches, écoles, collèges et lycées.

En dépit des déclarations d'intention, la politique d'Anne Hidalgo a aussi consisté à faire travailler les personnels coûte que coûte au détriment de leur protection.

Les décisions du président bouleversent la situation des personnels.

À quelques heures d'un CT central consacré aux conséquences de ces mesures, les personnels ne doivent pas payer le prix de la crise sanitaire et de sa mauvaise gestion !

- Tous les personnels titulaires ou contractuels dont les missions sont suspendues et non télétravaillables (écoles, crèches...) doivent être placés en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence avec maintien intégral de la rémunération) comme lors du 1^{er} confinement et pouvoir annuler les congés posés.
- La date des vacances est avancée, les parents d'enfants de moins de 16 ans vont devoir garder leurs enfants sans pouvoir quitter la région parisienne, pendant 3 semaines (crèches, écoles) à 4 semaines (collèges, lycées) alors que la quasi-totalité des lieux culturels et de loisirs sont fermés.

Ces collègues doivent pouvoir annuler les congés posés au profit de leur ASA garde d'enfant. Celles et ceux qui étaient en télétravail devant désormais garder leurs enfants doivent être placés en ASA.

- Tous les personnels volontaires pour travailler dans les crèches et écoles qui restent ouvertes doivent toucher la prime de mobilisation quotidienne de 35 euros comme lors du 1^{er} confinement.
 - Tous les collègues vacataires doivent conserver leur rémunération

Anne Hidalgo a remercié les personnels des services-publics parisiens pour leur travail depuis les débuts de la crise sanitaire. Ce qui ne l'empêche pas, en pleine crise sanitaire, d'essayer de leur imposer une augmentation du temps de travail !

Désormais son projet est clair : suppression des 8 jours de congés, augmentation du temps de travail au quotidien, réduction à 30mn la durée de pause repas et suppression du temps de trajet additionnel, élargissement des plages variables pour que des agents arrivent dès 7h ou partent « jusqu'à 20h », obligation de consommer les JRTT dans les trimestres suivant leur génération, cycles de travail revus à partir de critères de pénibilité revisités.

En dépit de la situation compliquée par la crise sanitaire (personnels en télétravail ou en ASA), restons déterminés contre toute augmentation de notre temps de travail !

À l'appel de l'intersyndicale CGT/UNSA/UCP/SUPAP-FSU/FO/CFTC, retrouvons-nous tous et toutes le mardi 13 avril pour défendre nos droits !

« Pas une minute de plus ! Déprécarisation ! »

Mardi 13 avril jour du Conseil de Paris, Tous-tes en manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville

Tenez-vous informés sur cette mobilisation : http://www.supap-fsu.org

Et signez la pétition de l'intersyndicale temps de travail : <u>Je signe</u>